

**Jeudi 23 Mai 2024**

<b><u>Jeunesse</u></b>	
<b>D2024/31</b> – Convention entre la Commune de Mios et le DITEP.	APPROUVÉ
<b><u>Finances</u></b>	
<b>D2024/32</b> – Tarif du remplacement de clés ou de badges en cas de perte.	APPROUVÉ
<b>D2024/33</b> - Mise à jour des tarifications des salles communales.	APPROUVÉ
<b>D2024/34</b> – Redevance d’Occupation du Domaine Public (RODP).	APPROUVÉ
<b><u>Administration générale</u></b>	
<b>D2024/35</b> – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention d’occupation temporaire du domaine public.	APPROUVÉ
<b><u>Vie scolaire</u></b>	
<b>D2024/36</b> - Remboursement des frais de transport à la coopérative scolaire de l’école élémentaire de Ramonet, pour une sortie pédagogique des élèves de CM2 le 31 mai 2024.	APPROUVÉ
<b><u>Urbanisme</u></b>	
<b>D2024/37</b> – Avenant n°1 à la convention d’action foncière pour la revitalisation du centre-bourg entre la commune de Mios, la communauté d’agglomération du Bassin d’Arcachon Nord et l’Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA).	APPROUVÉ
<b>D2024/38</b> - Autorisation donnée à l’Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) de signer une promesse synallagmatique de vente (PSV) avec le bailleur social Gironde Habitat sur le foncier cadastré AC n°32.	APPROUVÉ
<b>D2024/39</b> - Demande d'autorisation environnementale présentée par la société LISEA en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de maintenance et de remisage pour les Trains A Grande Vitesse (TAGV) - Avis du Conseil municipal.	APPROUVÉ
<b>D2024/40</b> - Plan Local d’Urbanisme – Révision allégée n°1 – Bilan de concertation et arrêt du projet.	APPROUVÉ
<b>D2024/41</b> - Saint Brice - Renonciation à la servitude de passage constituée par acte notarié en date du 23 octobre 1995.	APPROUVÉ
<b>D2024/42</b> - Acquisition de terrain Avenue du Val de l'Eyre.	APPROUVÉ
<b>D2024/43</b> - Passation d’une convention-cadre pour la réalisation au service des hébergeurs entre la Commune de Mios et l’Office de Tourisme « Cœur du Bassin d’Arcachon ».	APPROUVÉ